



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Geneva – Switzerland
www.ipu.org

Discours du Secrétaire général de l'Union interparlementaire,

Martin Chungong

devant le Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU

New York, 2 septembre 2015

Monsieur l'ambassadeur Román Oyarzun Marchesi,
Président du Comité 1540,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité,
Chers collègues du Secrétariat de l'ONU,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser au Comité 1540 sur la manière dont les parlements et les organes de l'ONU peuvent coopérer au service de nos intérêts communs.

L'UIP est l'organisation mondiale des parlements nationaux et beaucoup d'organisations parlementaires régionales y adhèrent en qualité de Membres associés. La relation entre l'UIP et ses membres permet des communications et des réunions régulières et efficaces avec les parlements nationaux.

L'UIP jouit également d'une relation étroite avec les Nations Unies aux niveaux politique et opérationnel. Plusieurs résolutions de l'Assemblée générale définissent ce lien comme une "relation stratégique" s'étendant à "tous les domaines d'activités", notamment la paix et la sécurité. La quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement doit, aujourd'hui, adopter une Déclaration par laquelle les Présidents de parlement s'engagent à étendre et à renforcer leur coopération avec l'ONU et d'autres partenaires dans le cadre de la lutte mondiale contre le terrorisme.

Comme vous le savez sans doute, l'UIP a été fondée au service d'un grand dessein : un monde dans lequel le dialogue et la négociation permettraient d'éviter la guerre et conduiraient à une société plus pacifique. C'est pourquoi votre Comité et l'UIP ont des intérêts communs qui figurent parmi les priorités de notre monde actuel.

La lutte contre les armes de destruction massive (ADM), notamment les armes nucléaires, est donc inscrite au nombre des questions les plus importantes pour les parlements Membres de l'UIP depuis une dizaine d'année. Les législateurs pensent, en effet, que l'éradication des armes nucléaires dans le monde est une obligation, mais aussi un objectif réalisable.

Comme vous l'avez dit, Excellence, l'UIP a adopté en 2014 une résolution intitulée "Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements". Ce

n'était qu'une étape dans un cycle commencé 20 ans auparavant, en 1994, avec une résolution intitulée "*L'importance de se conformer strictement aux obligations spécifiées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*". Depuis 2009, l'UIP se penche régulièrement, chaque année, sur cette même question, en y consacrant une résolution, une déclaration, une réunion-débat, ou encore un guide à l'intention des parlementaires.

Touchant directement à une préoccupation majeure des parlements Membres de l'UIP et des peuples qu'ils représentent, la résolution 1540 du Conseil de sécurité revêt une importance encore plus grande aujourd'hui qu'en 2004, l'année où elle fut adoptée. La progression de groupes tels que Daesh ou Boko Haram à travers les continents et dans l'esprit de milliers de candidats au "martyre" dans le monde en sont la preuve flagrante.

Le danger qu'un groupe terroriste utilise des ADM pour servir sa cause criminelle est très réel. N'a-t-on pas appris, il y a quelques semaines à peine, que Daesh a peut-être employé des armes chimiques contre les combattants kurdes Peshmerga au nord de l'Iraq ? De tels événements rappellent qu'il faut absolument faire l'inventaire précis de toutes les sources d'ADM dans le monde afin de les mettre systématiquement sous bonne garde ou de les détruire. Certes, des mesures importantes ont déjà été prises et des succès remportés ici ou là ; mais il reste beaucoup à faire.

La résolution 1540 est une étape législative forte qui met les Etats Membres de l'ONU dans l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre des lois adéquates et efficaces, interdisant et réprimant de telles activités lorsqu'elles sont menées par des acteurs non-étatiques. Il est bon que cette résolution laisse à chaque pays toute latitude pour choisir le cadre d'application le plus indiqué à ses yeux, conformément à sa Constitution. Ainsi, il peut opter pour des lois particulières visant des catégories spécifiques d'ADM, ou bien pour des lois générales applicables à toutes ces armes.

Comme vous le savez tous, les parlements sont tenus d'adopter les lois, de représenter les citoyens dans le processus politique et de contrôler l'action du gouvernement. En fin de compte, tous les parlements sont dans l'obligation de faire de leur mieux pour améliorer la sécurité de leurs citoyens. La mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la 1540 qui est une obligation légalement contraignante, est un moyen concret d'y parvenir.

Encore faut-il, pour mettre en œuvre cette résolution, que les parlements soient en mesure d'exercer leurs fonctions constitutionnelles. Il faut aussi, et c'est très important, qu'ils soient pleinement conscients de la présence d'ADM dans leur pays ou dans leur région ; conscients également du péril qu'il y aurait si des groupes non étatiques venaient à s'en emparer.

Or les parlements sont dissemblables ; ils n'ont pas les mêmes capacités et ne sont pas pareillement conscients du danger. Il arrive que les parlementaires d'une même institution soient divisés sur la question. Mais, si on veut mettre en œuvre comme il se doit la résolution 1540, il faudra une action concertée et constante afin que chacun comprenne l'urgence de la situation et dispose bien de toutes les informations utiles.

L'UIP a le privilège de s'adresser à l'ensemble des parlementaires du monde. Ses mécanismes institutionnels, notamment ses Assemblées statutaires, réunissent plus de 1000 parlementaires deux fois par an. Sa Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et celle chargée des affaires des Nations Unies sont aussi des enceintes permettant de débattre de cette question, d'en assurer le suivi et de dresser des bilans.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

La résolution 1540 a, d'abord, été reconnue par l'UIP dans sa résolution de 2004, intitulée "*Le rôle des parlements dans le renforcement des mécanismes multilatéraux de non-prolifération des armements et de désarmement, à la lumière des nouveaux défis qui se posent en matière de sécurité*". Puis vinrent d'autres résolutions sur les armes nucléaires et le terrorisme. Au risque de me répéter, je voudrais insister sur l'importance de la résolution 1540 pour nos mandants : les parlements.

Pour bien informer les Membres de l'UIP sur la résolution 1540, la Commission UIP des Affaires des Nations Unies a consacré une réunion-débat à cette question. Le Président du Comité 1540 à l'époque, M. L'Ambassadeur Oh Joon de la République de Corée, était aussi l'un des orateurs.

Cette réunion a permis de rappeler qu'il incombe aux législateurs de mettre en place les textes de loi nécessaires à la protection des citoyens contre le terrorisme et ses effets délétères. Elle a aussi permis de constater qu'il reste beaucoup à faire pour sensibiliser les parlementaires et susciter une action parlementaire dans ce domaine.

On peut se féliciter de ces mesures, mais il est vrai que quelques résolutions et un débat ne suffiront pas à sensibiliser durablement les parlements à la question des ADM.

Il est très utile d'attirer l'attention des parlementaires sur ce problème à l'occasion des Assemblées de l'UIP, mais comment faire en sorte qu'ils portent le débat une fois de retour dans leur parlement ? Certes, il est possible que beaucoup d'entre eux réfléchissent à cette question, mais sont-ils si bien informés que cela des risques posés par les ADM pour leur propre pays et des plans de leur gouvernement pour empêcher que des armes nucléaires, chimiques ou biologiques tombent entre des mains malveillantes ?

Le plus probable est que le problème est davantage au centre de l'attention dans les parlements des pays où le risque d'attaque aux ADM est relativement élevé. Ailleurs, les parlementaires ont tendance à se tourner vers d'autres priorités nationales, considérées comme plus importantes par leurs électeurs.

Le point de vue change donc selon le lieu où on se trouve dans le monde. Ainsi, le changement climatique, le chômage, la dette nationale, les catastrophes naturelles ou des crises de santé publique telles qu'Ebola peuvent être hautement prioritaires aux yeux des citoyens et apparaître comme des dangers bien plus immédiats.

L'UIP, ayant été invitée par des membres de votre Comité à réfléchir aux moyens de mobiliser les parlementaires du monde entier autour de la question des ADM sur le long terme, a envisagé plusieurs outils et procédures qui, ensemble, pouvaient constituer un programme de travail sur plusieurs années. En fait, les actions que je vais évoquer ont fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité, au fil des ans, dans le cadre des activités menées par l'UIP avec ses partenaires, dont le Conseil des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de l'ONU.

Il y a d'abord l'organisation d'ateliers de travail régionaux. Notre expérience nous a appris que, dans le cadre régional, lorsqu'on travaille avec les parlements sur des questions précises en cherchant à obtenir des résultats concrets, on est sûr d'être efficace.

C'est un fait : la meilleure façon de s'opposer à la propagation des ADM et des matières connexes, c'est de travailler au niveau régional, là où les pays concernés se regroupent souvent pour réfléchir à leur sécurité commune et à des problèmes transfrontières communs. De plus, cela leur permet de faire connaître les enseignements appris au niveau national et d'en faire profiter d'autres pays voisins ayant des traditions et des cultures politiques similaires. En outre, au niveau régional, des parlementaires peuvent avoir des idées très différentes sur la question selon qu'il existe, ou non, dans leur région, au moins un pays dans lequel des groupes non étatiques sévissent manifestement, selon aussi que le gouvernement de ce pays ait engagé, ou non, une opération contre-terroriste.

Les ateliers régionaux peuvent, ensuite, déboucher sur des ateliers nationaux pour approfondir les débats et prendre des mesures concrètes en vue de l'adoption de lois efficaces.

En relation avec les ateliers et séminaires régionaux et nationaux, toujours dans le but de susciter des actions à l'avenir, on peut utilement envisager une ou plusieurs études de cas sur des parlements. En effet, la façon concrète dont la résolution 1540 est applicable aux parlements et les capacités de chacun d'entre eux à soutenir sa mise en œuvre n'ont jamais été examinées de manière approfondie.

Les ateliers régionaux peuvent certainement aider à mettre en lumière certaines de ces questions, mais il faut aussi tenir compte du fait que les parlements sont à des niveaux de développement différents et dans des contextes politiques et réglementaires divers, pour bien déterminer les facteurs leur permettant d'agir et d'anticiper, ainsi que les obstacles institutionnels et légaux auxquels ils peuvent se heurter. Entre autres, chaque étude de cas devrait examiner les cadres légaux et réglementaires en place dans un pays, identifier les lacunes éventuelles, et montrer comment le parlement concerné peut y remédier.

Rares sont, aujourd'hui, les outils permettant d'évaluer le degré de sensibilisation et de mobilisation des décideurs sur une question particulière. On peut, par des enquêtes, savoir dans quelle mesure les parlementaires sont informés sur les ADM et sensibilisés au danger qu'elles représentent. On aurait ainsi un outil puissant permettant d'agir plus spécifiquement auprès de certains parlements, de formuler les messages en fonction du degré réel de sensibilisation et de la sensibilité politique des parlementaires, et de suivre la mobilisation autour de cette question dans le temps ainsi que l'évolution de l'information y afférente.

L'UIP a actuellement une vingtaine de guides à l'intention des parlementaires, rédigés conjointement avec ses partenaires de l'ONU, sur l'action parlementaire nécessaire à l'application des engagements internationaux dans divers domaines, notamment le désarmement nucléaire, la protection des réfugiés, la CEDAW, les droits de l'enfant, l'apatridie et les migrations.

Une publication de ce type sur la mise en œuvre de la résolution 1540 serait extrêmement utile, en ce sens qu'elle donnerait des informations nécessaires sur la résolution en précisant des éléments importants tels que :

- Pourquoi tous les parlementaires doivent-ils être concernés par cette question, quels que soient leur nationalité, leur niveau de développement ou toute autre considération.
- Les conditions juridiques établies par la résolution 1540 et les procédures de suivi mises en place au niveau mondial.
- Le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre de la résolution.

- Les ressources dont ils disposent et les procédures par lesquelles ils peuvent demander et recevoir une assistance.
- Enfin, la publication donnera des exemples de lois et de réglementations efficaces déjà en place dans le monde et susceptibles d'être répliquées ailleurs.

En conclusion, il ne fait aucun doute, du moins dans mon esprit, que l'UIP peut contribuer à votre succès sur cette question, et ce, à maints égards. Je n'ai fait qu'effleurer la surface des très nombreuses activités pouvant être menées à bien.

Je voudrais également évoquer devant vous les actions prévues par l'UIP, pour contrer le terrorisme et mettre en œuvre la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, d'ici la fin de l'année.

Lors de sa 133^{ème} Assemblée, en octobre 2015, l'UIP se penchera sur le problème du terrorisme en deux occasions. La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale organisera une audition d'experts en prévision de sa prochaine résolution intitulée : *"Terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels"*.

Une réunion-débat sur le thème : "Action parlementaire dans la réalisation des engagements internationaux contre le terrorisme" aura également lieu. Je considère que cette réunion-débat sera l'occasion, pour les organismes de lutte contre le terrorisme, d'éclairer les parlements sur les moyens d'assurer la mise en œuvre par des lois, la formulation de politiques, et l'exercice du contrôle. En fait, je pense que ces deux activités offrent un intérêt certain pour vous et qu'elles devraient faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 en faisant ressortir la nécessité de la coopération et de la mobilisation internationales contre le terrorisme.

Pour finir, et c'est là une action encore plus directe pour la mise en œuvre de la résolution 1540, l'UIP, avec un financement du Bureau des affaires du désarmement des Nations Unies, va organiser un séminaire régional à l'intention des parlements nationaux africains sur l'exécution de la résolution, à Alger (Algérie), en décembre 2015. Cette manifestation vise à :

- Sensibiliser les parlementaires à la résolution.
- Faciliter l'adoption des meilleures pratiques législatives réglementaires.
- Fournir une assistance technique pour renforcer les capacités législatives et de contrôle des parlements, ultérieurement.

Rien ne sera possible sans volonté et détermination politiques, bien sûr, mais chaque action nécessitera des ressources disponibles. Notre partenariat précieux avec l'ONU peut grandement nous aider à traduire dans les faits nos idées et nos projets.

J'espère que notre rencontre d'aujourd'hui permettra de donner consistance à certaines des possibilités que je viens d'évoquer. Je suis impatient de connaître vos expériences respectives en matière d'information et de sensibilisation et d'apprendre comment ces enseignements peuvent nous aider, à l'UIP, à surmonter certaines des difficultés dont j'ai parlé.

Merci.